

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Suite à l'augmentation de la taxe foncière 2021, le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** soit en mairie ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr :

- Avis de taxes foncières 2021 et 2022
- Avis de taxe d'habitation 2022
- Avis d'imposition sur le revenu de membres du foyer de 2021 et 2022
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du vendredi 25 novembre 2022 à 12h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,
Maire de Chasné sur Illet
Président du Centre Communal d'Action Sociale



NOM et Prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2021 et de 2022
- L'avis de Taxe d'habitation 2022
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2021 et de 2022

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui Non

Si Oui :

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : _____

Mineurs (nom et prénom) : _____

5 - Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs bien ?

Oui Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société?

Oui Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : "**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises**".

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Suite à l'augmentation de la taxe foncière 2021, le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** soit en mairie ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr :

- Avis de taxes foncières 2021 et 2022
- Avis de taxe d'habitation 2022
- Avis d'imposition sur le revenu de membres du foyer de 2021 et 2022
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du vendredi 25 novembre 2022 à 12h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,
Maire de Chasné sur Illet
Président du Centre Communal d'Action Sociale



NOM et Prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2021 et de 2022
- L'avis de Taxe d'habitation 2022
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2021 et de 2022

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui Non

Si Oui :

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : _____

Mineurs (nom et prénom) : _____

5 - Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs bien ?

Oui Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Suite à l'augmentation de la taxe foncière 2021, le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** soit en mairie ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr :

- Avis de taxes foncières 2021 et 2022
- Avis de taxe d'habitation 2022
- Avis d'imposition sur le revenu de membres du foyer de 2021 et 2022
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du vendredi 25 novembre 2022 à 12h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,
Maire de Chasné sur Illet
Président du Centre Communal d'Action Sociale



NOM et Prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2021 et de 2022
- L'avis de Taxe d'habitation 2022
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2021 et de 2022

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui Non

Si Oui :

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : _____

Mineurs (nom et prénom) : _____

5 - Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs bien ?

Oui Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Suite à l'augmentation de la taxe foncière 2021, le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** soit en mairie ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr :

- Avis de taxes foncières 2021 et 2022
- Avis de taxe d'habitation 2022
- Avis d'imposition sur le revenu de membres du foyer de 2021 et 2022
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du vendredi 25 novembre 2022 à 12h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,
Maire de Chasné sur Illet
Président du Centre Communal d'Action Sociale



NOM et Prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2021 et de 2022
- L'avis de Taxe d'habitation 2022
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2021 et de 2022

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui Non

Si Oui :

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : _____

Mineurs (nom et prénom) : _____

5 - Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs bien ?

Oui Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société?

Oui Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : "**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises**".

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Suite à l'augmentation de la taxe foncière 2021, le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2022.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **vendredi 25 novembre 2022 à 12h00** soit en mairie ou par mail : mairie@chasnesurillet.fr :

- Avis de taxes foncières 2021 et 2022
- Avis de taxe d'habitation 2022
- Avis d'imposition sur le revenu de membres du foyer de 2021 et 2022
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du vendredi 25 novembre 2022 à 12h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,
Maire de Chasné sur Illet
Président du Centre Communal d'Action Sociale



NOM et Prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2021 et de 2022
- L'avis de Taxe d'habitation 2022
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2021 et de 2022

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui Non

Si Oui :

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : _____

Mineurs (nom et prénom) : _____

5 - Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs bien ?

Oui Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société?

Oui Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : "**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises**".

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :